

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017

I – SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES – ZONAGE PLUVIAL

M. Le Maire rappelle à l'Assemblée que, dans le cadre de la révision du PLU et à la demande des personnes publiques associées, la Commune a engagé l'élaboration d'un schéma directeur des eaux pluviales et d'un zonage pluvial.

Cette étude, réalisée par le Cabinet LABOCEA, a pour objectifs de mettre en place des mesures efficaces de gestion des eaux pluviales contre les problématiques quantitatives et qualitatives du ruissellement et des rejets, ainsi qu'une politique de gestion des eaux pluviales adaptée au développement urbain.

Afin d'être annexé au PLU et opposable aux tiers, le schéma de zonage résultant de cette étude doit faire l'objet d'une Enquête Publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le schéma directeur des eaux pluviales et le zonage pluvial tels que présentés,
- Autorise le Maire à demander au Tribunal Administratif de RENNES, la désignation d'un Commissaire Enquêteur.

II – TRAVAUX DE VOIRIE ET DE RESEAUX

◆ **Lotissement de Penker 2** : dans le cadre du lancement des travaux de viabilité de la 2^{ème} tranche, M. Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de desserte réalisé par le Syndicat Départemental d'Energie du Finistère (SDEF).

L'estimation totale des dépenses s'élevant à 38.723 € H.T, le financement du SDEF est fixé à 18.726 € et la participation de la commune à 22.157 € dont 2.160 € de TVA récupérable.

Le Conseil Municipal, accepte la réalisation des travaux, valide le plan de financement tel que proposé et autorise Le Maire à signer une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le SDEF.

◆ **Travaux rue de l'If** : M. Le Maire informe que la rue de l'If est fragilisée à plusieurs endroits ; afin de remédier à cette situation, le revêtement serait à refaire en enrobé, sur 7 m de large, jusqu'à la jonction avec la départementale.

Cette opération est estimée à 20.000 H.T. Accord du Conseil Municipal pour que ces travaux soient réalisés dans les meilleurs délais.

◆ **Service des eaux – mise en place de compteurs de sectorisation** : Afin d'améliorer le rendement du réseau d'eau potable en détectant les fuites rapidement, le Conseil Municipal confirme sa volonté de mettre en place 4 compteurs de sectorisation à divers endroits de la Commune. La dépense est estimée à 30.000 €, subventionnée à hauteur de 80%.

III – LOYERS DES TERRES

Pour 2017, les loyers des terres agricoles subissent une augmentation de 0,45 % et sont fixés comme suit :

- 214,07 €/ha pour les terres cultivables,
- 85,61 €/ha pour les prairies.

Dans un avenir proche, plusieurs agriculteurs qui exploitent des terres appartenant à la Commune sont amenés à faire valoir leurs droits à la retraite. Une réflexion est à mener quant à la réattribution des baux ruraux concernés.

IV – REPRISE DE LA BOULANGERIE – DEMANDES DE SUBVENTION

M. Le Maire donne connaissance à l'assemblée du montant total de l'opération « reprise de la boulangerie » qui s'est élevé à 138.266 € H.T., comprenant l'achat du local, du matériel et les travaux de rénovation ; il informe également des possibilités de financement de la part des instances Régionales et Départementales.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Régional de Bretagne et du Conseil Départemental du Finistère.

V – OCTROI D’UN PRET D’HONNEUR

Accord du Conseil Municipal pour l’octroi d’un prêt d’honneur de 1.000 € à une jeune personne de la Commune poursuivant ses études supérieures.

VI – QUESTIONS DIVERSES

◆ **Ecoles** : après avoir précisé le nombre d’élèves inscrits à la rentrée scolaire (111 élèves dans chaque école), M. Le Maire informe de l’embauche d’une personne à mi-temps pour le service « cantine-entretien des locaux » suite à la suppression des contrats CUI-CAE par le gouvernement.

◆ **Eglise** : le nettoyage du clocher est prévu prochainement par l’intervention de la société « Alpinistes Brestois ».

◆ **Le bilan de la construction de la station de pompage** est présenté à l’assemblée : le montant de la construction du bâtiment et de l’étude patrimoniale s’est élevé à 343.467 € H.T, subventionné à hauteur de 165.367 € (soit 48,15%). La part communale représente 178.100 €, remboursable par annuités au Syndicat des Eaux du Bas-Léon. Entre 2016 et 2017 la part remboursée par la Commune au Syndicat s’est élevée à 78.216 €.